

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mercredi 12 juillet 2023

Date de convocation : 6 juin 2023	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 26 juillet 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — Décision n° B2023-41

**OBJET : Affectation de financements de bornes de recharge –
(3^{ème} tranche, programme VE 2022)**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DOUZE du mois de JUILLET, mercredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 6 juin 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU et Jean-Paul GOUSSARD formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Christophe BERTAUD, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Julien DURESSAY et Franck PETITFILS,

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour les bornes de recharge dont l'installation est sollicitée directement par les communes, le Comité, réuni le 4 avril 2022, a voté un montant de travaux de 300 000 euros (HT) dans le programme VE 2022.

Le 20 mars 2023, le Bureau avait affecté un montant de 97 200 euros (HT) à une première tranche constituée de 5 opérations dans le programme VE 2022.

Le 22 mai 2023, le Bureau avait affecté un montant de 35 000 euros (HT) à une deuxième tranche constituée d'une opération dans le programme VE 2022.

A la suite de nouvelles sollicitations communales, M. le Président propose au Bureau d'affecter une nouvelle part du montant de travaux permis par le programme VE 2022 du SDEER, soit 116 000 euros (HT), à une troisième tranche composée des quatre opérations suivantes :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
VE283-1001	Pons	Place de l'Europe (1)	35 500
VE283-1002	Pons	Place de l'Europe (2)	35 500
VE429-1000	Soubise	Place de Verdun	9 500
VE486-1000	La Brée-les-Bains	Parking du Planginot	35 500
Total			116 000



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*